

# Les agences de l'eau et la Réutilisation des Eaux Usées Traitées

Colloque REUSE  
INRAE AFEID Chaire EACC

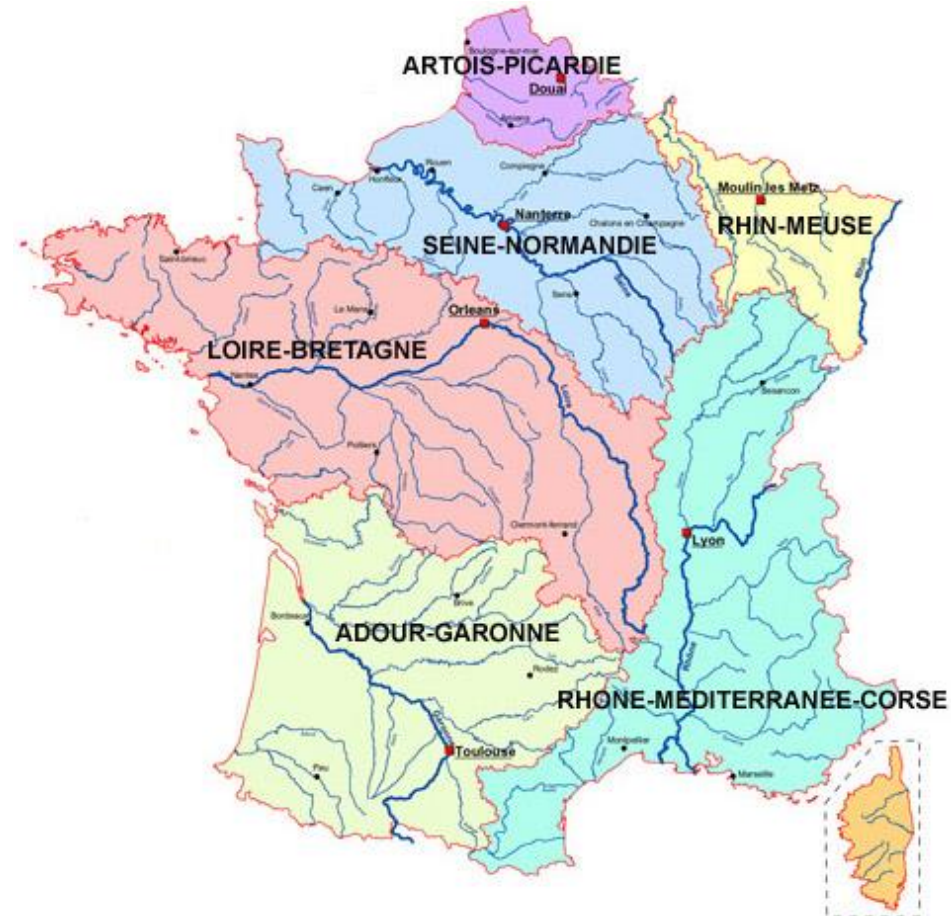
17/10/2022

**SAUVONS !**  
**L'EAU !**

# Les agences de l'eau



<https://www.lesagencesdeleau.fr/>



# Les agences de l'eau

Pour chaque Agence

11<sup>ème</sup> programme : 2019 – 2024

1 programme d'intervention



2022 - 2027

1 SDAGE



Les instruments économiques des agences de l'eau

Redevances perçues par les agences de l'eau

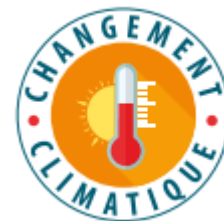
Aides attribuées par les agences de l'eau pour les actions permettant l'atteinte du bon état des eaux

**SAUVONS L'EAU!**

# 11<sup>ème</sup> programme RMC : « Sauvons l'eau 2019 -2024 »

## ● 3 enjeux :

- Améliorer l'état des eaux
- **Adapter les territoires au changement climatique**
- Aider les collectivités, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement



2,64 Milliards  
d'euros d'aides



Dont 40 % pour aider les  
territoires à s'adapter aux  
changements climatiques



# ASSISES DE L'EAU

Un nouveau pacte  
pour faire face  
au changement  
climatique.

**Objectif 2** : Économiser  
et mieux partager l'eau.

**Action 7** : Tripler le volume d'eaux non  
conventionnelles (eaux usées traitées, eaux  
grises, eaux de pluie...) utilisées d'ici 2025

# SDAGE RM 2022 - 2027



Orientation Fondamentale OF5A	Les stations d'épuration permettent de <u>recycler les eaux usées traitées</u> pour des usages réglementés, à condition que la diminution des rejets liée à ce recyclage ne conduise pas à aggraver l'étiage des cours d'eau récepteurs.
Disposition 5A-01	Les processus de choix des dispositifs d'épuration doivent aussi étudier et, quand c'est possible, privilégier les possibilités d'infiltration des eaux pluviales au plus près de la parcelle, de <u>réutilisation des eaux usées et des eaux pluviales traitées</u> , les filières de valorisation des boues, l'optimisation du bilan énergétique des systèmes de dépollution.
Disposition 7-02	Une attention particulière pourra être portée aux projets innovants ou exemplaires, en termes d'aménagements urbains, d'espaces verts ou d'équipements publics, de gestion des eaux pluviales (infiltration, désimperméabilisation des sols, récupération des eaux pluviales), ou de <u>réutilisation des eaux usées traitées</u> .



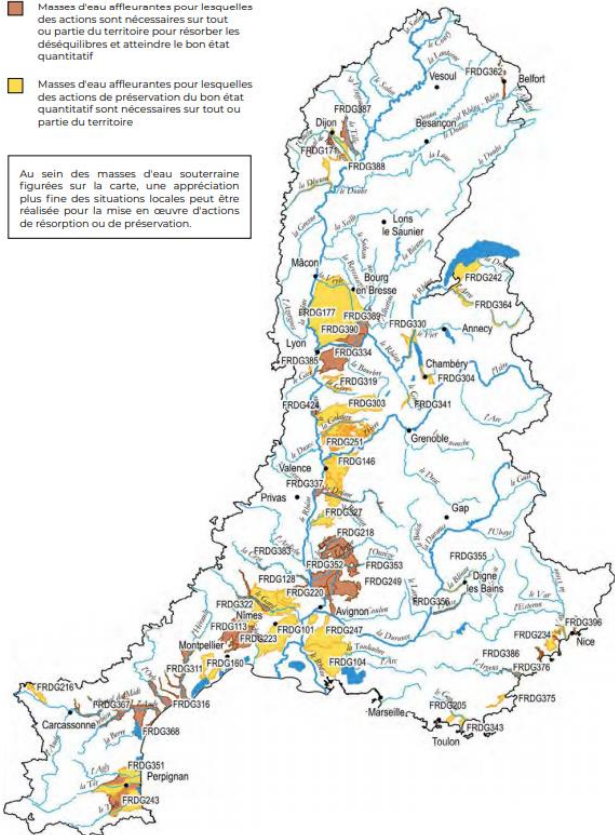
# Secteurs en déséquilibre quantitatif (SDAGE 2022 -2027)

CARTE 7A-1

Actions relatives au bon état quantitatif des masses d'eau souterraine affleurantes



-  Masses d'eau affleurantes pour lesquelles des actions sont nécessaires sur tout ou partie du territoire pour résorber les déséquilibres et atteindre le bon état quantitatif
-  Masses d'eau affleurantes pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire.

Au sein des masses d'eau souterraine figurées sur la carte, une appréciation plus fine des situations locales peut être réalisée pour la mise en œuvre d'actions de résorption ou de préservation.

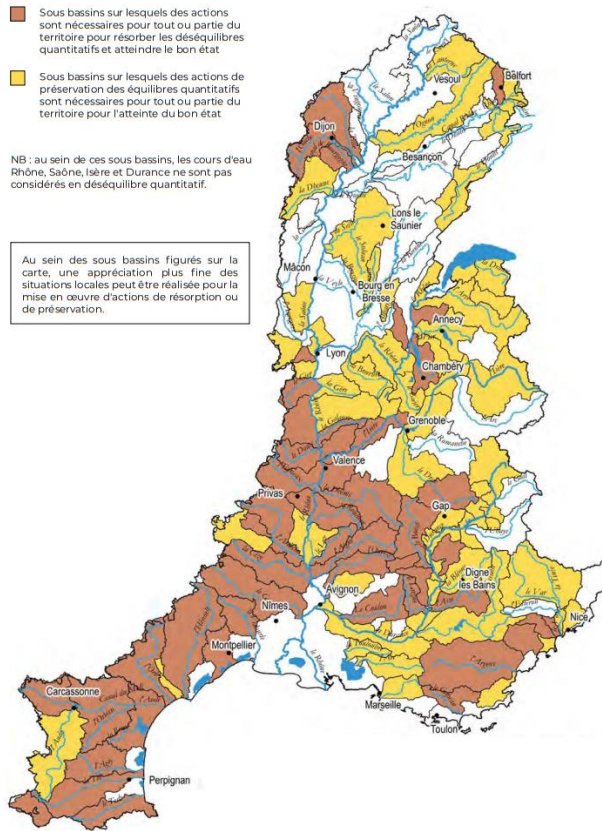


CARTE 7B

Actions relatives à l'équilibre quantitatif des eaux superficielles

-  Sous bassins sur lesquels des actions sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour résorber les déséquilibres quantitatifs et atteindre le bon état
-  Sous bassins sur lesquels des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état

NB : au sein de ces sous bassins, les cours d'eau Rhône, Saône, Isère et Durance ne sont pas considérés en déséquilibre quantitatif.



Au sein des sous bassins figurés sur la carte, une appréciation plus fine des situations locales peut être réalisée pour la mise en œuvre d'actions de résorption ou de préservation.

# Aides de l'agence RMC 2019 - 2024

	<b>STEU</b>	<b>Industrie Enjeu pollution</b>	<b>Agriculture et industrie Enjeu économie d'eau</b>
<b>Ce qui peut être subventionné</b>	Etude d'opportunité, traitement complémentaire sur la station de traitement, réseau de transfert, dispositif d'aspersion...		Etudes et travaux
<b>Sur quel territoire ?</b>	Prioritairement : - dans le cadre de contrats - ou sur des zones en déficit quantitatif (SDAGE)	Sur tout le territoire	Uniquement dans les zones en déficit quantitatif (SDAGE)
<b>A quel taux ?</b>	Max. 50 %	En fonction du type de pollution : - Macropollution : 30 % (+ 10 % ; + 20 %) - Micropollution : 40 % (+ 10 % ; + 20 %)	Industrie : 40 % (+ 10 % ; + 20 %)  Agriculteurs : max. 70 %

**Non éligible**  
de l'eau et

**Objectif d'homogénéisation pour le 12<sup>ème</sup> programme (2025 – 2030)**

bénéficiaires agricoles et les entreprises

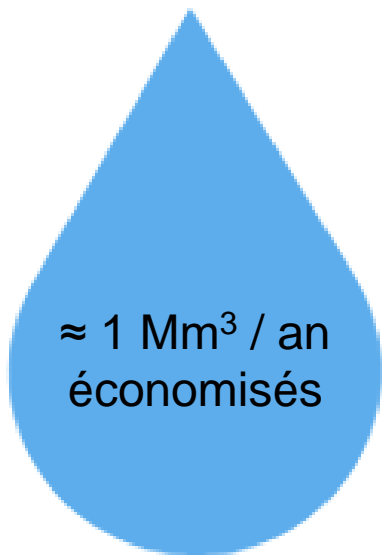
de **l'encadrement**  
priorités de gestion  
nement pour les



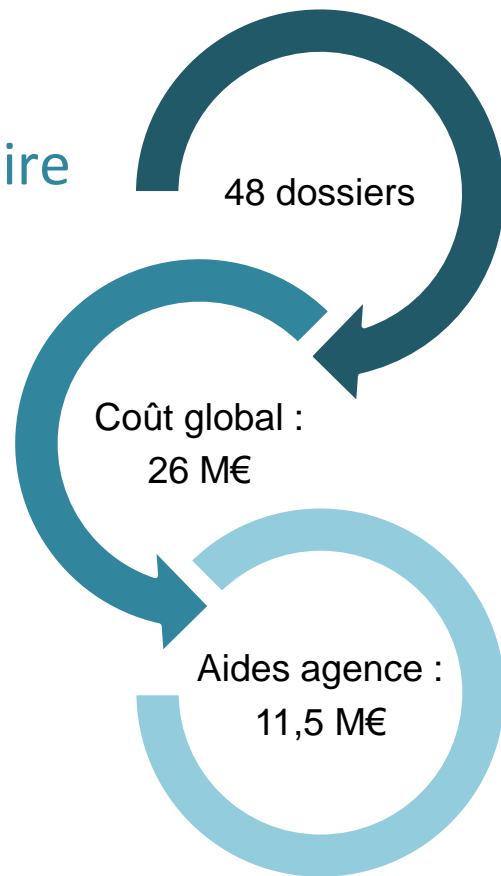
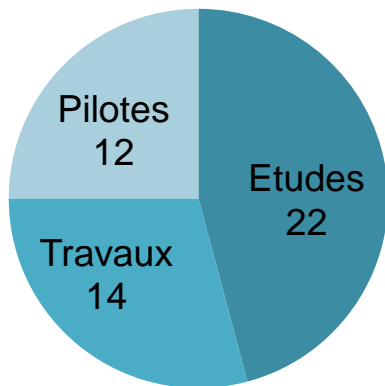


# Appel à Projets RMC 2016

- **Cible** : collectivités et industriels
- **Taux d'aide** : de 50 à 80 % en fonction du territoire



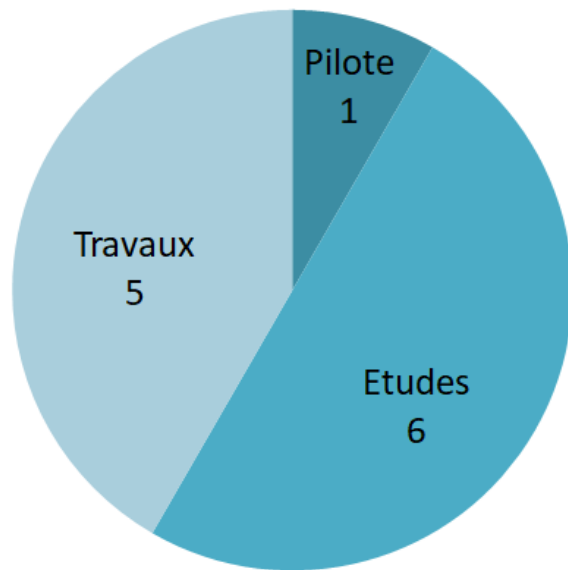
## Type de projet



# Bilan provisoire RMC 11<sup>ème</sup> prog. (2019 – auj.)

- **STEU collectives** : 12 projets
- **5 projets de travaux** : REUT interne à la STEU

Type de projets



≈ 172 000 m<sup>3</sup> / an  
économisés

# Appel à projets EC'EAU (Économie Circulaire de l'Eau) 30 JUILLET 2021 / 30 MARS 2022

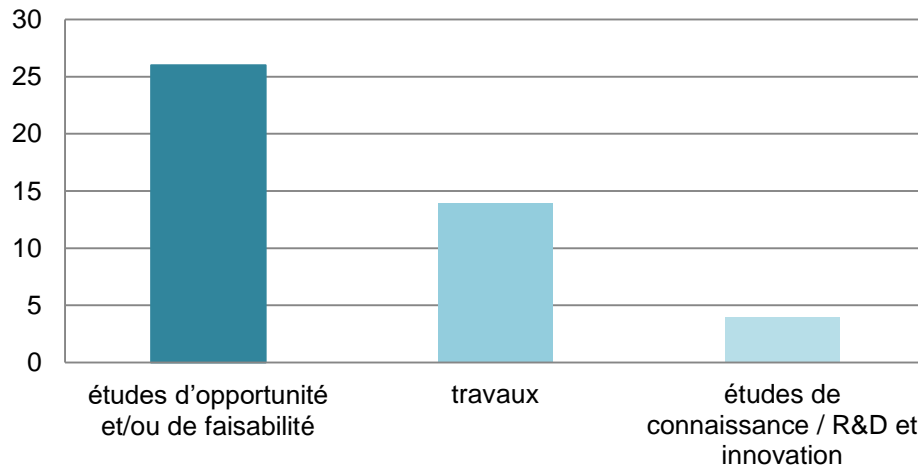


- 54 dossiers reçus
- 44 dossiers retenus en cours d'instruction

## Financement :

- 40 % Région
- 40 % Agence de l'eau AG

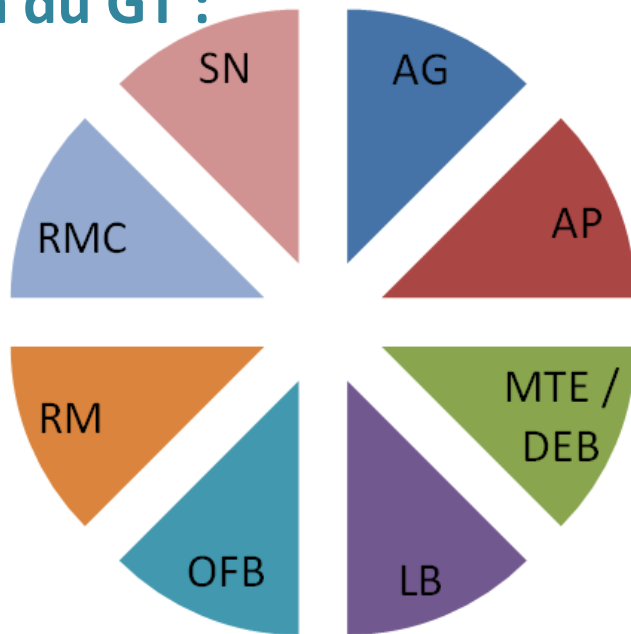
## Type de projet





# Groupe de Travail Inter-Agences sur la REUT

## Composition du GT :



AG : Adour Garonne

AP : Artois Picardie

LB : Loire Bretagne

RM : Rhin Meuse

RMC : Rhône Méditerranée Corse

SN : Seine Normandie

MTE / DEB : Ministère de la Transition Ecologique / Direction de l'Eau et de la Biodiversité

OFB : Office Français de la Biodiversité

## Objectifs :

- Partage des actualités
- Mutualisation des compétences
- Elaboration d'un guide pour l'étude d'acceptabilité du milieu

## Aides des autres agences :

- REUT encouragée
- Modalités spécifiques
- Objectifs communs : pérennité des installations et impact positif sur l'environnement

# Exemples de projet (1/2)

- **Narbonne : REUT BOX**

⇒ Réutilisation des eaux usées traitées en interne sur la STEU (120 000 EH) :

- Préparation des polymères
- Lavage (dégrilleurs, sols, camions et locaux)
- Camion hydrocureurs

- **Coût des travaux : 130 000 €**

- **Taux d'aide : 50 %**

- **Substitution :  $\approx 15\,000\text{ m}^3 / \text{an}$**

- **Réalisation : 2021/2022**





## Exemples de projet (2/2)

- **La Grande-Motte** : Réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage du golf
- **Enjeu** : pollution (masse d'eau eutrophiée)
- **Coût des travaux** : 3 450 000 €
- **Taux d'aide** : 50 %
- **Substitution** :  $\approx 550\,000\text{ m}^3 / \text{an}$
- **Réalisation** : projet en cours



©La Grande Motte

# Projets de recherche

- **Projet Rureaux** : <http://rureaux.fr/> en cours de finalisation
  - Portage : Ecofilae en partenariat avec l'INRAE
  - Localisation : Saint-Jean-de-Cornies (34)
  - Pilote démonstrateur d'irrigation qui vise à comparer différentes filières de traitement, méthodes d'irrigation et de stockage
- **Projet INRAE multi-barrières**
  - Règlement Européen (2020/741) «exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau usée traitée en agriculture» applicable le 26/06/23
  - Introduction de la notion de «barrières»
  - Thèse en cours





Merci de votre attention